

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

---

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET ;  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE ;  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS ;  
Bruno JUNGALAS suppléant de Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET ;

Pouvoirs : Jean-Michel IDOPE à Marylise BISTUE ; Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER ; Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET ; Patrick MAUNAS à Paule BERGES ; Francis PASSET à Jacques CAZAURANG ; Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR ; Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL ; Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET ; Maïté POTIN à André LABARTHE ; Aracéli ETCHENIQUE à Denise MICHAUT ; Valérie SARTOLOU à Michel ADAM ; Pierre ARTIGUET à David MIRANDE ; Jean-Pierre TERUEL à Bernard MORA ; Evelyne BALLIHAUT à Claude LACOUR ;

Absents : Joseph LEES (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

**RAPPORT N° 14-190926-URB-**

**AVENANT A LA CONVENTION DU DISPOSITIF D'AUTOSTOP ORGANISÉ  
« REZO POUCE »**

Mme BERGES rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe avait signé le 14 septembre 2016, pour une durée de 3 ans, une convention d'adhésion au dispositif « Rezo Pouce ».

« Rezo Pouce », est un réseau d'autostop organisé qui permet ainsi d'offrir une solution gratuite de mobilité alternative à la voiture individuelle. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Rezo Pouce » offre un écosystème permettant le développement d'un réseau d'autostop organisé. Elle met également à disposition une application mobile permettant d'organiser à l'avance un déplacement en covoiturage.

Le réseau initialement déployé en Vallée d'Aspe dans le cadre de l'expérimentation de la mobilité en montagne a ensuite été étendu à la Vallée de Barétous, à OLORON SAINTE-MARIE et à des communes au sud du Piémont Oloronais, puis, en 2018 à la Vallée de Josbaig.

Il est proposé d'étendre maintenant le Rezo Pouce à l'ensemble du territoire en couvrant les 48 communes composant la communauté de communes.

Ces élargissements nécessitent de passer un avenant à la convention signée avec la Société Coopérative afin d'intégrer l'ensemble des nouveaux points d'arrêt, d'en prolonger la durée et de modifier les points suivants :

- Le nom de la collectivité signataire est la « Communauté de Communes du Haut-Béarn » en lieu et place de la « Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe »,
- Facturation à la fin de l'année des frais liés aux inscriptions et à l'envoi des kits de mobilité (1.80 euros HT par inscription, tarif 2019 donné à titre indicatif),
- Le périmètre de couverture de la convention serait celui de la « Communauté de Communes du Haut-Béarn », par conséquent les tarifs évolueraient :
  - l'extension du périmètre est chiffrée à 2 500 euros,
  - l'abonnement annuel de la CCHB passe à 3 500 euros.

Par conséquent, la collectivité devra s'acquitter de la somme de 6 000 euros (extension + abonnement annuel) en 2020 puis 3 500 euros pour les années suivantes.

A ce jour le nombre d'abonnés est de 110, représentant une hausse de 10% constatée depuis la mise en place d'un service civique chargé de la communication en terme de mobilité, au mois de juin dernier.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** les modifications énumérées dans l'avenant à la convention du dispositif d'autostop organisé « Rezo Pouce »,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention correspondant,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019